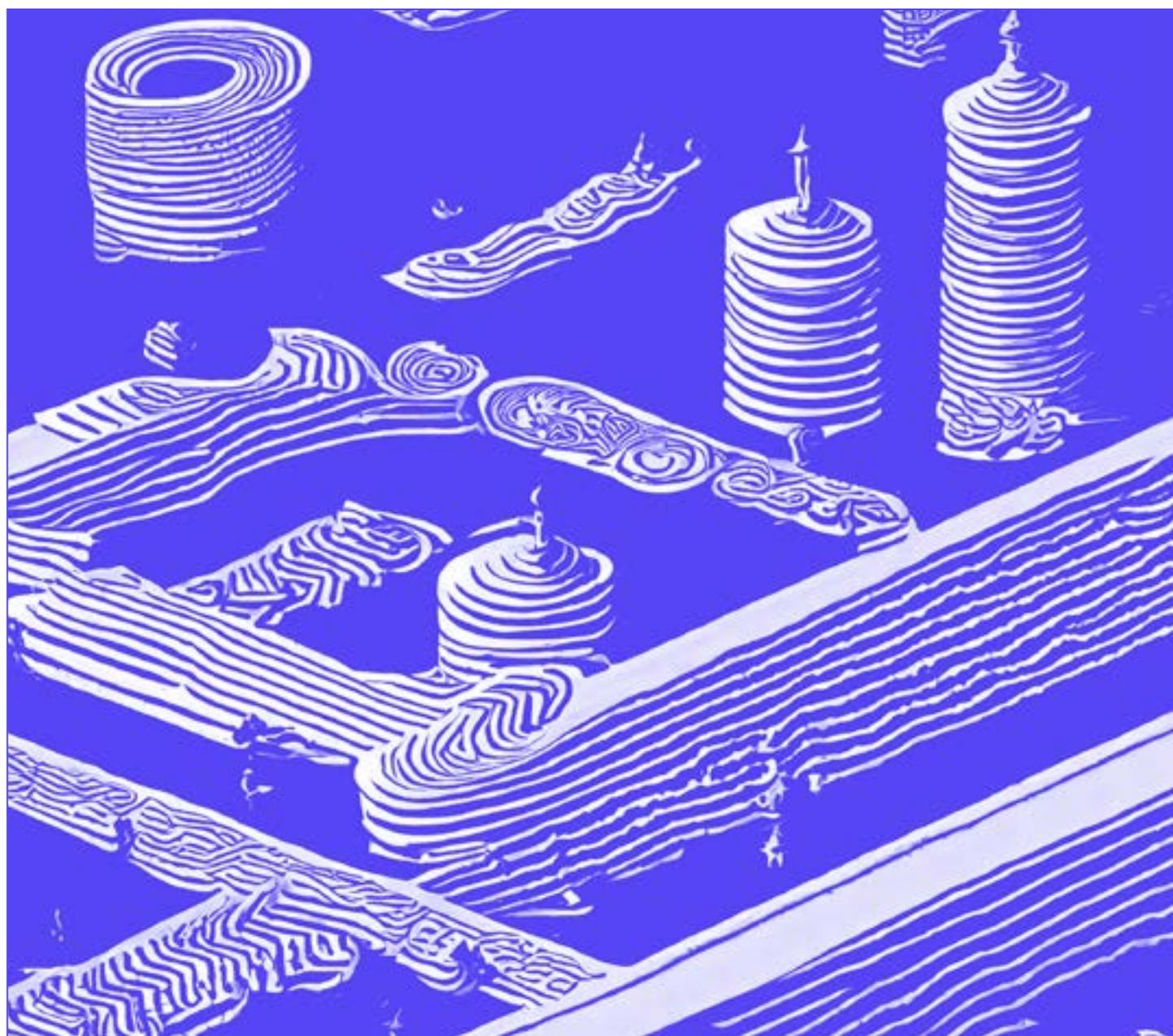


Quelles définitions des espaces publics contemporains ?

Analyses 2023

— Christine Schaut

Sociologue, professeure à l'Université libre de Bruxelles (Faculté d'architecture) et membre du laboratoire Sasha



Cet article entend présenter les différentes définitions des espaces publics contemporains. Celles-ci s'articulent autour de dimensions spatiales, sociales et politiques. L'article propose de les prendre en compte de manière entremêlée et simultanée dans les projets urbains qu'ils soient urbanistiques ou d'intervention sociale ou socio-culturelle.

En urbanisme, la notion d'espace public exprime avant tout des formes spatiales supposées ouvertes et accessibles à tous.tes en opposition à des formes privées telle la maison où l'accessibilité est théoriquement suspendue à l'accord des propriétaires. En Europe¹ elles empruntent les contours de la place, de la rue, du carrefour, du trottoir, du parc... Le caractère public ou privé d'un lieu est quant à lui soutenu et contraint par des règles juridiques².

« Chacun donne à autrui assez d'attention visuelle pour montrer qu'il se rend compte de sa présence... »

L'histoire des villes européennes montre une évolution constante de leurs formes spatiales qui expriment et soutiennent à chaque fois l'état du monde dans lequel elles naissent. Ainsi la place médiévale exprime l'autonomie communale et la force naissante de la classe bourgeoise face au pouvoir seigneurial, les boulevards haussmanniens du 19^{ème} siècle et leurs grands magasins illustrent le capitalisme marchand triomphant et ostentatoire, l'espace public de la ville fonctionnaliste signe résolument la mort des espaces publics traditionnels au profit de zones organisant la vie urbaine de façon rationnelle et spécialisée dans lesquelles l'espace public est avant tout conçu comme un support aux flux et à la mobilité.

...tout en limitant l'attention qu'il lui porte afin d'exprimer que ce dernier ne constitue pas un objet particulier de curiosité » — Goffman E.

Dans ces exemples, l'espace public n'est jamais seulement de la matérialité. Il symbolise une façon de voir et de se représenter le monde et se socialise grâce aux usages qu'il suggère ou empêche. E. Goffman³ a défini les codes auxquels ces usages doivent souscrire pour qualifier l'espace de public. Pour lui il est un espace de rencontres et d'échanges non programmés avec l'altérité, avec ce qui n'est pas a priori familier. Mais pour que cela se passe au mieux, des codes implicites de co-existence s'imposent. Ils sont basés sur la juste bonne distance avec l'autre. C'est « l'inattention civile » : « chacun donne à autrui assez d'attention visuelle pour montrer qu'il se rend compte de sa présence... tout en limitant l'attention qu'il lui porte afin d'exprimer que ce dernier ne constitue pas un objet particulier de curiosité »⁴. Ces codes se basent à la fois sur une réserve à l'égard de l'autre, inconnu.e, qui implique que l'on ne se livre pas dans l'espace public et sur la confiance que l'autre fera de même.

Il peut arriver ces codes ne soient pas respectés ou que l'on craigne qu'ils ne le soient pas parce que celui ou celle que l'on a en face de soi désarçonne, surprend, déplaît et donne l'impression que les « territoires du moi »⁵ est en danger. Il fait alors figure d'intruse et sera l'objet de mécanismes d'exclusion. Goffman évoque la figure du fou. Dans les villes contemporaines ce sont plutôt les figures du sans-abri ou des jeunes tenant les murs ou s'abritant dans les coins des espaces publics qui ne sont pas bienvenues. Des bancs sur lequel il est impossible de se coucher⁶ pour se reposer ou des places ouvertes, circulantes, sans « coin » pour s'abriter et se cacher des regards sont les témoins matériels de cette exclusion.

Avec les travaux d'Habermas⁷, l'espace public acquiert une dimension non seulement matérielle et sociale mais aussi politique. Il est une disposition de posture « publique », favorisée

par l'existence de lieux de discussion et de délibération tels les salons, les cafés ou les journaux, à partir de laquelle des individus, des groupes se déclarent comme compétent.es pour juger de la chose publique et intervenir, pour exercer un contrôle critique sur les pouvoirs existants, et, comme le dit Habermas, pour changer la nature de la domination.

Il serait bien évidemment réducteur de superposer ces trois dimensions de l'espace public. Elles entretiennent entre elles des relations complexes et sont toujours en autonomie partielle. L'espace dans sa matérialité et la forme qu'il va prendre, ne prédit pas tout des interactions concrètes qui s'y développent, cependant il indique les usages légitimes qu'il favorise et, en miroir, ceux qui n'y sont pas les bienvenus.

Ainsi les concepteur.es des places contemporaines les imaginent-elles ouvertes, polyvalentes, peu marquées socialement, sans obstacles à la déambulation et aux flux, peu chargées de signes qui pourraient venir désigner un territoire. Iels encouragent des interactions légères, aériennes, détachées, dans le mouvement. Ce faisant ces mêmes espaces publics délégitiment la présence de ceux qui n'obéissent pas aux mêmes codes de présence tel.les les sans-abris qui tentent d'y recréer des espaces-temps d'intimité ou encore des jeunes qui tiennent les murs et les coins. Des dispositifs tant techniques que sociaux sont mis sur place pour assurer leur invisibilisation dans les espaces publics⁸.

Les liens entre ces deux dimensions et la dernière, plus abstraite, sont plus complexes. Si Habermas s'est inspiré de l'agora, lieu de traitement des affaires publiques athéniennes, pour développer le concept d'espace public ce dernier s'est autonomisé de la dimension matérielle et sociale. Avec le développement des technologies, nul besoin d'être en interaction physique en un lieu donné pour produire une parole publique. Cependant depuis quelques années des auteur.es, comme Joëlle Zask ou H. Nez⁹, insistent pour penser à nouveau la démocratie à partir des situations de co-présence physique, des expériences démocratiques qu'elles rendent possibles et qui sont à même à la fois de transformer les individus et les lieux. Pour ces auteur.es certains espaces publics s'y prêtent mieux que d'autres. Ainsi le sociologue américain, Elijah Anderson, dans son ouvrage « The cosmopolitan canopy »¹⁰, narre les compétences d'hospitalité, de repos et de rencontres, pour une population socialement et racialement diversifiée, d'un espace public « the Terminal » au centre de Philadelphie qui pourtant n'offre aucune qualité architecturale et esthétique particulière.

Ce faisant, sans verser dans une logique spatialisante et déterministe, ces auteur.es redonnent une place importante à la matérialité des lieux et à l'articulation forcément complexe des dimensions qui constituent l'espace public. Iels incitent aussi à se pencher en même temps sur les conditions spatiales, sociales et politiques à même d'en vivifier les qualités démocratiques.

Notes

¹ Pour la petite histoire, les analystes européens de l'espace arabo-musulman, les orientalistes en tête, lui ont pendant longtemps dénié l'existence d'espaces publics. Or les fondouks, les mosquées servaient bien d'espaces publics mais selon des critères différents des espaces publics occidentaux. Voir à ce propos, P. Boucheron, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », communication dans le cadre du colloque « L'espace public au Moyen-Age », <http://lamop.univ-paris1.fr/W3/espacepublic/lieuxpublics.pdf>

² P. Boucheron, *ibidem*.

³ E. Goffman, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, T.1. *La présentation de soi*, Paris, Le sens Commun, Les éditions de Minuit.

⁴ E. Goffman, 1963, *Behavior in public places, note on the social organization of gatherings*, New York, The Free Press, cité par L. Quéré et D. Brezger, 1993, « L'étrangeté mutuelle des passants », *Annales de la recherche urbaine*, 57-58, Plan urbain, Déc. 92-mars 1993.

⁵ E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*. Tome 2, chap 2. , Paris, Le sens Commun, Les éditions de Minuit.

⁶ D. Terrolle, 2004, « La ville dissuasive » *Espaces et Sociétés*, n° 116-117, p.143-157

⁷ J. Habermas, 1978, *L'espace public*, Payot, Paris.

⁸ C. Schaut, 2010, « Les disputes locales et leur traitement politique : vers l'invisibilisation des corps » . In : G. Lebeer., J. Moriau (dir.), 2010, *(Se) gouverner. Entre souci de soi et action publique*. Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt, New York, Oxford, Wien. 211 p., pp. 67-80.

⁹ J. Zask, 2018, *Quand la place devient publique*, Lormont, Éditions Le bord de l'eau. Héloïse Nez 2016, « D délibérer en plein air : Analyse spatiale des assemblées des Indignados à Madrid », in [Les lieux de la colère](#) (2016), pp. 193 à 216.

¹⁰ E. Anderson (2011). *The Cosmopolitan Canopy: Race and Civility in Everyday Life*, W. W. Norton & Company.